

Les Perce-Neige pris à la gorge

La Fondation de droit privé au service des personnes atteintes d'un handicap mental est contrainte de faire des économies qui ne sont pas sans conséquence



La Fondation des Perce-Neige pris en étau par les mesures d'économie.

« Nous avons l'impression d'être pris en otage entre le Grand Conseil et le Conseil d'Etat neuchâtelois ». Vincent Martinez, directeur général de la Fondation des Perce-Neige, n'y va pas par quatre chemins. Un arrêté du Conseil d'Etat du 20 décembre 2017 exige de la part de l'institution - qui accueille des personnes en situation de handicap mental, de polyhandicap, d'autisme avec ou sans handicap mental ainsi que des cérébro-lésés sévères - des économies à hauteur de 5% sur le premier trimestre 2018 et jusqu'à 20% sur l'ensemble de l'année. « Cela représente 600'000 à 800'000 francs pour un trimestre et jusqu'à 2,6 millions sur une année pour des subventions étatiques qui s'élèvent à environ 40 millions de francs », précise Vincent Martinez. « Il faut trouver des solutions mais nous n'en avons pas », ajoute encore le directeur de la Fondation des Perce-Neige.

Du coup, Les Perce-Neige doivent réduire et couper notamment dans les activités extra-muros, sorties, loisirs mais aussi dans l'entretien des bâtiments. « Malgré cela, on n'arrive quand même pas au montant attendu », renchérit Vincent Martinez. « Quand on sait que la majorité de nos charges sont des salaires, cela devient compliqué ».

Pire, si les demandes d'économie de 20% sur 2018 devaient être maintenues, alors « à partir d'août, nous ne pourrions pas ouvrir de nouvelles classes, donc impossible d'accueillir de nouveaux élèves ou de nouveaux bénéficiaires adultes et nous ne pourrions pas engager de nouveaux employés. On devrait penser à licencier mais c'est exclu. Il n'y a déjà pas eu cette d'année d'augmentation de salaire pour nos collaborateurs », explique Vincent Martinez.

La Fondation des Perce-Neige a fait une demande de dérogations qui a été transmise au Conseil d'Etat mais la réponse et la prise de position du gouvernement neuchâtelois se fait toujours attendre. Vincent Martinez espère surtout que le Grand Conseil neuchâtelois parviendra à un accord pour l'adoption d'un budget 2018.

Camps de ski et camps verts « gelés »

L'arrêté du Tribunal fédéral de décembre dernier, qui stipule qu'il n'est pas possible de demander une participation financière aux représentants légaux pour des activités extrascolaires, s'applique aussi aux élèves des Perce-Neige. « Ce qui veut dire que les camps de ski, camps vert - il y en a une quinzaine - et autres sorties journalières sont pour l'heure gelées », souligne Vincent Martinez.

Une exception toutefois : « C'est pour un camp de ski déjà organisé, prévu la semaine prochaine à Château-d'Oex pour des enfants polyhandicapés, et qu'on voulait annuler à la dernière minute pour être juste. Mais il aura tout de même lieu grâce à un généreux donateur, en l'occurrence la Fondation Just for Smiles, qui financera le tout, sans que les parents ni l'institution ne doivent déboursier un franc ». /jpp